PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-816

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses concernant la GESTION DES COURS D'EAU et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2017.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 14 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une somme de 215 538 $ représentant les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau;

RÉPARTITION

ATTENDU QUE les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau sont couverts par les revenus qu'ils génèrent;

ATTENDU QUE toutes les mesures nécessaires seront prises pour atteindre l'équilibre budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-816**, unanimement statué ce qui suit savoir:

1) Il sera par les présentes requis des municipalités utilisatrices du service de gestion des cours d'eau de la MRC de Drummond, les revenus suffisants au montant de 192 399 $, le tout selon les tarifs déjà établis, pour couvrir les dépenses;

2) Il sera et il est par les présentes requis, au prorata de leur richesse foncière uniformisée 2017, de toutes les municipalités de la MRC, un montant de 23 139 $; le tout tel qu'il apparaît au tableau no 1, tableau ci-annexés pour valoir comme si ici au long récité;

3) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2017 tel que prévu au tableau no 1;

4) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt d'un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après un mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: *Jean-Pierre Vallée*
Jean-Pierre Vallée
préfet

Signé : *Christine Labelle*
Christine Labelle
secrétaire-trésorière

ADOPTÉ LE : 18 janvier 2017

RÉSOLUTION D'ADOPTION : mrc11607/01/17

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 janvier 2017

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 24 janvier 2017

Christine Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière